

Plan de formation

Suite à l'arrêté du 25 mai 2016, les Ecoles Doctorales, dans le cadre leur programme d'actions, se sont vues confier la mission de proposer aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie.

La formation des doctorants s'organise autour de deux piliers que sont:

d'une part la rédaction de la thèse et les activités qui y sont directement liées ;
d'autre part la formation doctorale et les activités d'ouverture vers la vie professionnelle.

Si l'essentiel de l'activité du jeune chercheur est la recherche, se former est important lors de son cursus de doctorat. Les Ecoles Doctorales proposent des modules de formation dont les objectifs sont :

soit tournés vers le **développement des connaissances scientifiques pluridisciplinaires;**
soit **vers le soutien au projet professionnel et l'insertion de nos doctorants.** L'Université de Picardie Jules Verne met donc à la disposition des doctorants plusieurs outils afin de leur offrir une culture pluridisciplinaire en cohérence avec leur projet scientifique de thèse et leur avenir professionnel.

Pour cela, les doctorants sont amenés pendant toute la durée de la thèse à suivre un certain nombre d'enseignements. C'est avec le directeur de thèse, qu'il faut définir un projet de formation dans la perspective d'approfondir les compétences scientifiques et développer les compétences nécessaires au métier de chercheur ou d'ingénieur.

L'acquisition de **180 ECTS permet de valider le parcours doctoral.** Pour être en mesure de soutenir, le doctorant doit avoir validé 20 CFD (Crédits de Formation Doctorale) au titre de la formation doctorale, qui est une base minimale et qui peut être dépassée. Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne dans le cadre du programme ERASMUS qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens.

Le sigle ECTS est désormais remplacé par CFD : Crédit de Formation Doctorale.

Pour rappel le sigle ECTS, abréviation du terme anglais European Credits Transfer System, est le terme le plus couramment employé pour des raisons pratiques. L'ECTS fait partie du processus de Bologne et en France a été pris en compte dans la réforme LMD. L'ECTS est basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances et de compétences à acquérir.

Les Ecoles Doctorales offrent **la possibilité de valider des modules suivis à l'extérieur de l'ED dans la limite de 10 CFD.** Cette offre s'adresse à l'ensemble des doctorants dès lors que le parcours de formation défini avec le doctorant et le directeur de thèse le nécessite. Elle permet aussi de prendre en compte la diversité des contraintes géographiques liées au lieu de la recherche (thèses CIFRE, cotutelles...). Afin de valider ce type de modules, il est nécessaire de faire parvenir à l'Ecole Doctorale, pour acceptation d'équivalence, les attestations fournies pour les formations suivies à l'extérieur ainsi que le programme de ces formations. Le coût de ces formations ne sera pas pris en charge par l'Ecole Doctorale.

Les Ecoles Doctorales encouragent les équipes de recherche à organiser des cycles de séminaires de recherche auxquels participent les doctorants et sont invités des chercheurs extérieurs à l'établissement.

Seront exclus de la créditation en CFD :

les missions de terrain,
la publication d'articles scientifiques.

Attention, la dernière année de thèses est en général très chargée, en raison des rédactions de communications, publications ... Il est donc très imprudent de reporter en troisième année les validations de crédits des deux

premières.

Dans le rapport de soutenance, le jury pourra émettre des réserves si le parcours doctoral est jugé insuffisant. Aucune thèse ne pourra être soutenue sans que les 20 CFD n'aient été obtenus.

NOTE IMPORTANTE

Le nombre de CFD délivré, à l'issue d'une formation, nécessite de suivre la totalité des conférences, séminaires et modules.

[Guide d'accès au plan de formation](#)
[Plan de formation EDSHS au 28/09/2017](#)
[Plan de formation EDSTS au 03/03/2016](#)

Le programme de formation à la médiation scientifique « Mets ta Recherche en Récit » revient cette année !

La saison 2018-2019 du **programme de formation à la médiation scientifique « Mets ta Recherche en Récit »** reprend au mois d'octobre ! En savoir plus...